

- la restauration d'une maison traditionnelle en bois du début du siècle et d'un bâtiment administratif de 1922 (l'ancienne maison des douanes et régies).

En décembre 1998, une convention relative à la Maison du Patrimoine a été signée à Luang Prabang, elle concrétise le soutien apporté par le gouvernement français, la ville de Chinon, et la région Centre, à la sauvegarde de la ville. L'AFD a accordé des crédits importants destinés principalement à soutenir le fonctionnement de la Maison du patrimoine et à permettre la réalisation et l'édition d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti, ainsi que l'établissement d'un chantier-école. Ces financements doivent aussi permettre la réalisation d'études concernant la création d'un fond de l'habitat et le renforcement de la filière de production de matériaux traditionnels.

En 2000, dans le cadre des programmes de financements (dont ceux de l'AFD), la Maison du Patrimoine a procédé à la réalisation des plusieurs travaux :

- la restauration des deux annexes de l'ancienne maison des douanes et régies,
- la restauration du temple de Vat Pafang,
- la restauration d'un Kouti ancien au Vat Meuna,
- l'aménagement de deux venelles avec pavements en briques à Ban Vat Sene et des deux chemins à Ban Xieng Mouane et Ban Pakham,
- l'illumination du Mont Phousi

➤ **Financements :**

Les financements de cette coopération reposent sur des contributions très diverses, AFD (11,85 MF), ministères de la Culture, de l'Équipement et des Affaires Étrangères (3 MF), Région Centre (1 MF), Union européenne (1 MF), Unesco (200 000 FF).

➤ **Résultats et perspectives :**

Ce programme de coopération s'est construit sur un cadre politique clair (avec l'aide de la coordination de l'Unesco) et s'est inscrit dans la durée. Cela a permis de développer plusieurs partenariats durables tout en conservant une gestion cohérente des différentes actions. Les relations établies entre les partenaires (locaux, nationaux et internationaux) sont considérées comme un des éléments clés de la réussite du projet. La mise en place de la Maison du Patrimoine a permis l'implication de la population locale de façon permanente.

Les échanges aux niveaux des expériences de sauvegarde et valorisation du patrimoine et des aménagements urbains ont été fructueux. En l'espace de cinq ans un nombre considérable d'études (inventaires, plan de sauvegarde..), de formations et de travaux (restauration de temples, des maisons traditionnelles et divers aménagements urbains), ont été menés par l'équipe franco-laotienne.

La Maison du patrimoine a accueilli une exposition du plan de sauvegarde de la ville comprenant l'ensemble du travail effectué en coopération par les architectes français et laotiens (maquettes, dessins d'architectes, plans et photographies illustrant les résultats de l'inventaire). Une publication sur ce même thème a également été envisagée.

Une deuxième convention avec l'AFD est prévue afin de permettre un ensemble de réalisations concrètes, accentuant la visibilité des opérations menées sous l'égide de la Maison du patrimoine. Celle-ci voudrait travailler sur l'aménagement de 800 mètres de berges sur la rivière Nam Khan et de 1600 mètres sur le Mékong, ainsi que sur la réhabilitation de plusieurs édifices de grande valeur historique, répertoriés dans le classement du patrimoine de Luang Prabang.

B Compétences françaises : parapubliques

Parallèlement, ou de manière complémentaire aux actions mises en oeuvre par les différentes structures publiques, la France dispose d'organisations parapubliques (agences d'urbanisme et associations) qui travaillent sur des projets de patrimoine urbain.

1. Les agences d'urbanisme¹⁹

Les agences d'urbanisme ont l'expérience et le savoir-faire pour mener des politiques de développement local ayant une dimension patrimoniale. Plusieurs agences sont impliquées dans des démarches internationales (agence d'urbanisme de Lyon, Marseille, Lille, Toulouse...) et certaines ont participé à des projets de sauvegarde et valorisation du patrimoine.

a) L'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) et Phnom Penh (1993-1996)

Suite aux missions d'assistance des services municipaux parisiens à la remise en place des services urbains de la ville de Phnom Penh dans les années 80, une coopération entre Paris et Phnom Penh est née. Cette coopération technique s'est étendue au domaine de l'urbanisme à travers des expertises effectuées en 1991 et 1992 à l'initiative de la Mairie de Paris, et en réponse aux demandes formulées par les autorités de Phnom Penh.

En 1993, le Ministère de la Culture confie à l'Apur l'analyse du patrimoine architectural et urbain de Phnom Penh. Cet atelier d'urbanisme a été choisi car il était engagé, depuis le début des années 90, dans une coopération technique avec les services municipaux de la ville.

Avec le soutien financier et l'expertise du ministère de la Culture, l'Apur a réalisé l'étude du patrimoine architectural et urbain de la ville.

➤ Etudes et actions réalisées :

- Un inventaire de la ville endiguée dans les années cinquante, des maisons en bois, de l'ensemble des bâtiments religieux et du bâti architectural moderne des années soixante.
- Une analyse urbaine avec la fabrication d'un plan (au 500^{ème}) et de cinq cartes d'analyses qui illustrent les caractéristiques du tissu urbain et situent les constructions présentant un intérêt historique et architectural.
- La mise en place d'un règlement d'urbanisme pour le centre de la ville établi à partir des études effectuées.
- La création d'une commission (incluant les représentants de la ville et des ministères concernés) pour élaborer une liste de bâtiments à protéger.

- Les résultats des études ont servi pour préparer les propositions de règlement d'urbanisme des quartiers centraux et ils ont permis aux autorités locales de Phnom Penh de réaliser des travaux :
 - Transformation des berges en 1995
 - Mise en place d'un programme de réhabilitation des rues du centre ville
 - La réhabilitation du Phnom

➤ Les financements pour la ville de Phnom Penh ont été multiples :

- Le ministère de la Culture et de la Communication : 400 000 FF
- Le ministère des Affaires étrangères : 300 000 FF

¹⁹ Réunion à l'IAURIF " Réflexion sur l'expérience française en matière de patrimoine urbain à l'international ", Octobre 2000

- L'Union européenne (1995-1998) : 800 000 euros
- Asia Urbs, (un programme financé par l'Union européenne sur la réhabilitation du centre ville, des espaces publics et de la gestion du tourisme) : 500 000 FF

Cette étude a permis de créer un premier outil de réflexion pour les autorités locales de Phnom Penh. Il a permis une meilleure analyse des évolutions urbaines de la ville et une meilleure définition des programmes d'aménagement urbain.

Ce projet a impliqué un nombre important de partenaires différents, et la coordination des actions effectuées a joué un rôle clé dans la réussite de ce projet.

b) L'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France) et Rabat Salé

L'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France) a été appelé à intervenir à l'international dans plus de 50 pays avec près de 250 actions illustrant une gamme d'interventions extrêmement large (systèmes d'information géographique, diagnostic et évaluation de projets de développement urbain, de rénovation et de réaménagement, schémas directeurs, plans de transports, projets de quartiers et de zones de développement touristique, structures et techniques de gestion urbaine et d'assistance au montage d'opérations) dans le domaine de l'aménagement des agglomérations.

Projet de Rabat-salé (1995-2000)

La vallée du Bouregreg sépare les agglomérations de Rabat et de Salé où se trouvent de part et d'autre deux médinas et le camp fortifié des Oudaïas qui détiennent un patrimoine architectural urbain et naturel de grande qualité. Ce patrimoine est menacé car les médinas sont délaissées par les catégories sociales aisées, les activités traditionnelles régressent, le bâti ancien se dégrade et il manque de nombreuses infrastructures.

Un projet d'appui de l'IAURIF à l'Agence urbaine de Rabat Salé a été mis en place afin d'analyser la situation et de chercher des solutions d'aménagement.

Trois missions ont été effectuées : une mission de conseil, une mission pour développer une méthodologie de réhabilitation, et une mission pour établir un programme de mise en valeur.

L'Agence demanda à l'IAURIF d'élaborer un plan de référence de la vallée du Bouregreg. Ce plan de référence doit permettre de gérer les transformations du site dans l'espace et dans le temps. En février 1999, les recommandations d'aménagement et le plan d'action ont été présentés aux autorités locales.

Le plan d'action prévoit :

- du tourisme local, national et international (tourisme culturel et éco-tourisme)
- des activités économiques traditionnelles et de l'agriculture
- des grands équipements publics
- des emplois verts (gestion de l'environnement et tourisme vert)

L'IAURIF a travaillé en collaboration avec l'Agence urbaine marocaine et le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Maroc en leur apportant un appui technique (par l'intermédiaire d'expertises et de formations). Elle a tenté d'élargir le champ de réflexion, de proposer des éléments de méthode et d'augmenter la concertation. Elle a ainsi tracé les grandes options d'aménagement pour les différentes zones de patrimoine historique (accueil touristique, activité artisanale, équipements publics), pour les espaces ouverts publics et les espaces naturels ou agricoles.

2. Les associations²⁰

De nombreuses associations françaises travaillent pour promouvoir le savoir-faire français dans le domaine culturel et participent plus ou moins directement à des projets de coopération.

a) L'Association Française d'Action Artistique (AFAA)²¹

L'Association française d'action artistique, AFAA, association loi 1901, est opérateur délégué des pouvoirs publics - ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et de la Communication - pour les échanges culturels internationaux et l'aide au développement, dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, de l'architecture, du patrimoine, des arts appliqués et de l'ingénierie culturelle .

En étroite liaison avec les Services de Coopération et d'Action culturelle des ambassades de France et les établissements culturels français à l'étranger (Centres culturels et Instituts Français, Alliances Françaises), et en collaboration avec les grandes institutions et les collectivités territoriales, l'AFAA développe chaque année près de 1500 projets à travers le monde : présence française dans les rendez-vous internationaux, circulation des oeuvres, des créateurs et des professionnels, soutien aux industries culturelles françaises et marchés liés à la création, échanges de savoir-faire... Elle soutient également la promotion et la diffusion des expressions artistiques africaines ou francophones contemporaines, au moyen de son programme spécifique "Afrique en créations".

Les missions de l'AFAA en matière d'arts visuels, musées, architecture et patrimoine se développent en concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication dans une logique à long terme qui s'appuie sur les partenaires professionnels, les collèges d'experts, les responsables institutionnels français et des experts culturels étrangers.

L'AFAA développe le pôle architecture et patrimoine en l'enrichissant d'une dimension de dialogue autour de l'espace urbain, l'architecture, le paysage, le design et le patrimoine bâti.

- L'architecture : L'AFAA mène des opérations de promotion de la création architecturale par la co-production et diffusion d'expositions itinérantes thématiques ou monographiques, par la sensibilisation des professionnels de la construction, par l'organisation de colloques ou tables rondes en assurant une présence française dans les grandes manifestations internationales professionnelles, les foires et les biennales (Venise, Sao Paulo, Buenos Aires etc.).
- Le patrimoine bâti : l'AFAA (en collaboration avec le MAE et le MCC) cherche à valoriser les savoir-faire français et la politique patrimoniale française. Elle développe des opérations de coopération et de revitalisation des centres historiques, elle a participé au projet d'Ahmedabad en Inde, elle assure la coordination du programme SIRCHAL²² (Séminaire International sur les revitalisations des Centres Historiques en Amérique Latine). Elle gère des missions d'expertise, de réhabilitation et de restauration et participe à la mise en place des réseaux professionnels en collaboration avec les ministères techniques.

²⁰ Cette liste n'est pas exhaustive

²¹ Réunion "Patrimoine urbain et coopération", décembre 2000, en présence de Y. de Courrèges et L. Orellana

²² Annexe 4 : programme Sirchal

b) Pact Arim International (PAI)²³

Le Pact Arim international est une association (créée en 1993) qui regroupe 14 associations Pact Arim. Les associations Pact Arim ont formé le premier réseau associatif national au service de l'habitat à vocation social.

Répartition des activités des Pact Arim :

- 26% études et suivi d'urbanisme ; 26% gestion de logements d'insertion ; 16% assistance aux particuliers ; 13% ingénierie sociale ; 11% assistance technique et 2% maîtrise d'ouvrage
- Missions de Pact Arim International :
- Identification de projets de coopération sur le thème de la réhabilitation urbaine et de la revitalisation des quartiers existants
- Appui au montage et à la réalisation de projets de coopération impliquant les associations Pact Arim
- Animation, suivi et évaluation interne et la capitalisation des actions initiées.

Les associations Pact Arim travaillent sur plusieurs projets de réhabilitation de centres anciens dans les PVD, comme l'illustre par exemple l'action du Pact Arim 93 sur le projet de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat dans le centre historique de la ville de Quito, en Équateur ²⁴.

c) L'AFEX (Association Française des Architectes à l'Export)

L'AFEX est une association (créée en 1996) d'architectes qui cherche à promouvoir le savoir-faire architectural français à l'international. Cette organisation est constituée de plus cent professionnels : ingénieurs, urbanistes, paysagistes, architectes d'intérieur et industriels. Leurs compétences couvrent plusieurs domaines :

- Architecture commerciale
- Architecture d'intérieur
- Culture-éducation, loisirs
- Environnement, paysage
- Équipement sportif
- Habitat
- Industrie, infrastructures et transports
- Santé
- Scénographie
- Tertiaire
- Réhabilitation, urbanisme

3. La formation et le patrimoine : écoles d'architecture et universités

a) Les écoles d'architecture

Les écoles d'architecture font aussi partie du paysage français de coopération dans le domaine du patrimoine. Elles organisent des échanges d'enseignants, d'étudiants, des formations ou/et elles passent des conventions de recherche avec des institutions internationales. Ces écoles nouent des relations et construisent des partenariats qui, par la suite, peuvent jouer un rôle au sein du dispositif de coopération français.

²³ Entretien avec Nhari N. ,Août 2000

²⁴ Annexe 5 : Projet de réhabilitation-centre ville historique de Quito-

En moyenne, 1500 étudiants participent chaque année à un système d'échange. Des voyages d'études thématiques sont organisés, ainsi que des échanges de coopération pédagogique, des séjours académiques, des stages professionnels, des séminaires et des colloques internationaux.

L'enseignement, la recherche et les échanges internationaux :

Le Centre des Hautes Etudes de Chaillot, dit "École de Chaillot" établit aussi des relations internationales. Il a par exemple signé une convention avec une université libanaise afin de créer un cours sur la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine archéologique, architectural, urbain et paysager. L'École de Chaillot, dans le cadre de la coopération franco-tunisienne en matière d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine, est associée au cours de Tunis d'Études supérieures spécialisées en architecture du patrimoine.

L'École d'architecture de Paris-Belleville travaille sur les thèmes du patrimoine et développement urbain, de la construction, de la ville et des rapports qu'elle entretient avec la société, de l'esthétique et de la théorie. Elle a développé plusieurs actions internationales : une convention de recherche a été organisée avec une École de Rio de Janeiro, des échanges d'étudiants avec le Mexique, de nombreuses collaborations issues de recherches ont été montées avec la Chine et l'Asie du Sud-Est.

b) Universités et patrimoine :

En 1995 a été créé le Forum-Unesco " Université et patrimoine ", c'est un projet qui a pour objectif de créer un réseau international pour mettre en rapport les différentes universités dédiées à la formation de futurs spécialistes en patrimoine. Ce Forum vise à encourager la solidarité internationale et à favoriser les réseaux pour le développement de la coopération dans le domaine du patrimoine. L'objectif consiste à augmenter la sensibilisation des jeunes et des étudiants en leur permettant de participer dans des programmes de développement et dans des projets de conservation du patrimoine culturel.

C Le secteur privé

1. Les bureaux d'études et les consultants indépendants

Une étude réalisée par le MAE en 1998, recense les différents acteurs français intervenant dans le développement social urbain. Certains d'entre eux participent plus ou moins directement à des projets concernant le patrimoine (par l'intermédiaire de projets de lutte contre la pauvreté, de réhabilitation du bâti, d'équipements et services publics, de l'habitat...).

a) Les bureaux d'études et de conseils

Ils regroupent des consultants (ingénieurs, économistes, sociologues, géographes, juristes, architectes, agronomes, informaticiens) qui effectuent des études d'identification, de faisabilité, des travaux d'expertises, des synthèses d'expériences, des évaluations, du suivi de projet...

Par exemple, un groupement de bureaux d'études, Empreinte et Communication, Dirasset Groupe Huit, spécialisé dans le développement urbain et municipal, a établi (pour la Banque Mondiale en 1999) une étude de stratégie et de faisabilité concernant la gestion et la valorisation du patrimoine culturel tunisien.